



**2025/26 DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL
DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE LOCAUX AU SEIN DE LA
MAISON DE SANTÉ DE BÉGARD – BENISTANT Anne-Laure, orthoptiste**

Le Maire de BÉGARD,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/30 du 3 octobre 2023 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la délibération n°2024/94 du 5 novembre 2024 fixant les tarifs et conditions de location des locaux de la maison de santé de Bégard ;

Vu la demande de location de Madame BENISTANT Anne-Laure, orthoptiste ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux sis 2 rue Madeleine Brès à Bégard, destiné à accueillir des professionnels de santé et dénommés « Maison de Santé de Bégard » ;

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER le bail professionnel ci-annexé d'une durée de 6 ans pour un espace locatif d'une surface utile globale de 17,75m², à compter du 1^{er} mars 2025 ;

Article 2 : DE FIXER le loyer à 204,10€ par mois, révisable annuellement et des charges forfaitaires mensuelles de 212,21€, révisables annuellement ;

Article 3 : DE FIXER le dépôt de garantie à 204,10€ représentant un mois de loyer ;

Article 4 : DE DIRE que Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable du Trésor sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

La transmission au contrôle de légalité le : **27 FEV. 2025**

L'accusé de réception le : **27 FEV. 2025**

La publicité sur le site internet, à compter du : **3 MAR. 2025**

Acte original consultable au secrétariat général

Mairie de Bégard

Rue de l'Hôtel de Ville 22140 BEGARD

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Fait à Bégard, le 27 février

2025

Le Maire,

Vincent CLECH

